

phe, et dire à l'opérateur tout vibrant :

—Je désire envoyer un câblegramme.

—Combien de mots ? dit l'employé, laconiquement.

—Ceci, lui fut-il répondu, en lui tendant une lettre volumineuse.

Ahurissement complet du bureau. On compta. Il y avait 896 mots, c'est-à-dire des pages et des pages d'un papier à lettre ordinaire.

—Deux cent vingt-quatre dollars, déclara, calcul fait, l'employé.

Et ce mari extraordinaire paya sans sourciller.

Ce qu'il criera, par exemple, quand il lui faudra acquitter un compte de cinq dollars chez la modiste !

Cigarette.

Les Abeilles

Ceux qui ont étudié de près les abeilles et leur admirable organisation restent confondus devant l'instinct de la division du travail qu'elles pratiquent au plus haut point.

C'est que M. Gaston Bonnier nous apprend que des abeilles "commandées" pour aller chercher de l'eau ne s'arrêtent point pour butiner le sucre qui se trouve sur leur route.

Entre diverses expériences, il disposa six branches de fleurs dans six bouteilles placées les unes après les autres. Les fleurs furent bientôt vidées de leur pollen par les abeilles qui survinrent, mais jugeant qu'il n'y avait pas suffisamment de travail pour elles elles disparurent et allèrent sans doute, prévenir l'état-major de la ruche car on n'en vit plus venir de ce côté. Elles ne laissèrent que trois abeilles qui continuèrent leur tâche, deux d'entre elles pompant toujours le nectar et la troisième récoltant le pollen.

Les six branches furent alors enlevées et remplacées par douze autres. Les trois ouvrières amènent sur le nouveau chantier un certain nombre de camarades. Quatre nouvelles s'étant installées, les dernières venues font demi-tour. Elles sont bientôt imitées par les "inspectrices" qui, d'un regard, ont saisi l'inutilité d'envoyer de nouvelles auxiliaires !

Les cheveux de Jeanne d'Arc

UNE enquête a été, ces jours-ci, ouverte en plusieurs journaux sur cette question : "la Pucelle était-elle blonde ou brune ?"

Elle était "brune", assurent Philippe de Bergame, Textor de Ravisi, Quicherat, Leroy de la Marche, Ambroise Tardieu, Joseph Fabre et Victorien Sardou.

Elle était "blonde", répondrons-nous.

Rappelons tout d'abord qu'il n'existe "aucun" portrait authentique de Jeanne d'Arc, encore que sa popularité eût été assez grande, en son vivant même, pour qu'on reproduisit de tous côtés son image. Mais, jusqu'à présent, aucune de ces reproductions n'a pu être découverte. D'autre part, Jeanne déclare, en son procès, qu'elle se s'est jamais fait peindre.

Quant aux documents du temps, ils se bornent à déclarer que Jeanne portait les cheveux courts et coupés en ronds, comme ceux des soldats.

Cela établi, sur quoi s'appuient les partisans de la couleur brune ?

Sur divers témoignages puisés "tous" dans le livre de Philippe de Bergame, "Traité des Femmes illustres", publié en 1497, c'est-à-dire soixante-six ans après la mort de la Pucelle.

Or, Philippe de Bergame n'a jamais vu Jeanne d'Arc, car il est né en 1134, trois ans après le supplice de l'héroïne, et il ne parle que sur des on-dit. D'autre part, Bergame écrivait l'histoire à la façon d'Alexandre Dumas, c'est-à-dire en romancier, et il a, dans son ouvrage, commis des erreurs matérielles si flagrantes à l'endroit de la vie de Jeanne d'Arc que Quichera lui-même est contraint d'avouer honnêtement :

"Mérite-t-il plus de confiance sur ce trait de conformation physique qu'à

l'égard des faits controuvés dont il a surchargé son récit ?"

La seule autre preuve apportée par les partisans "du noir au brun" est un cheveu découvert en 1844 dans un cachet de cire dont est scellée une charte adressée par Jeanne à la ville de Riom.

Tout d'abord, il faudrait commencer par prouver que Jeanne d'Arc eut un sceau. Son arrière-petit-neveu, M. Haméry d'Arc, dans sa bibliographie si complète, n'en cite pas un seul, non plus le chanoine Cochard dans son étude : "Existe-t-il des reliques de Jeanne-d'Arc".

La charte de Riom est bien signée de Jeanne ; quant au sceau, "le revers seul en est conservé, dit Quicherat ; on y voit la marque d'un doigt, et le reste d'un cheveu noir qui "paraît" avoir été mis originairement dans la cire".

Que faut-il penser de ce cheveu ?

M. Paul de Farcy, un des maîtres de la science sigillographique, déclare :

"Ce mode a été employé fort rarement dans les siècles antérieurs au quinzième, et c'était alors mentionné dans l'acte même". Au quinzième, c'est trop invraisemblable."

Quant au marquis de Croizier, autre éminent sigillographe, il s'exprime ainsi :

"Rien ne prouve que ce cheveu ait appartenu à Jeanne d'Arc, en effet, pour rendre la cire moins cassante on la pétrissait avec des cheveux, des poils ou de la ficelle. Un sceau de Guillaume de Tancarville, dont la cire est ainsi pétrie, se trouve à Rouen.

"...Oui, l'usage d'introduire dans la cire des sceaux soit des poils ou de la barbe, soit un ou plusieurs cheveux a existé, mais cet usage a cessé à la fin du douzième siècle. Non, je ne connais pas d'exemple de cette pratique aux treizième, quatorzième et quinzièmes siècles."

Ainsi, l'érudit vicomte de Poli écrit :

"Il m'est impossible de ne pas considérer le fragment de cheveu noir de Riom comme une espièglerie de petit clerc. Ce cheveu adventice a du reste